

## **SANCTION POUR NON-RESPECT DES OBLIGATIONS D'EQUIPES DE JEUNES**

**Une notification officielle est publiée et adressée avant le 1er novembre de chaque saison par le District aux clubs évoluant en D1 et D2, non en règle vis-à-vis des obligations d'équipes de jeunes.**

Dès réception de cette notification, les Clubs auront la possibilité de se mettre en règle en procédant à l'engagement d'équipes en deuxième phase de District.

Il sera tenu compte des Ententes pour le calcul de ces obligations.

Le nombre de licenciés sera comptabilisé à la date du 1er mars de la saison en cours. Une situation définitive des Clubs sera établie par le District, à la fin de chaque saison.

Pour les Clubs dont les équipes premières évoluent en Ligue, les obligations sont sous la seule responsabilité de la Ligue B.F.C.

### **Première saison d'infraction**

D1 Voir dispositions financières DNF

D2 Voir dispositions financières DNF

### **Deuxième saison d'infraction**

D1 Voir dispositions financières DNF

D2 Voir dispositions financières DNF

Refus d'accession de l'équipe première du Club

Retrait de trois (3) points à l'équipe en infraction

### **Troisième saison d'infraction et suivantes**

D1 Voir dispositions financières DNF

D2 Voir dispositions financières DNF

Refus d'accession de l'équipe première du club

Rétrogradation de l'équipe en infraction dans le championnat départemental seniors immédiatement inférieur.

**NB :** Nous tenons à attirer votre attention sur le fait que ces rappels d'obligation ne sont que des extraits et nous vous conseillons de vous reporter à l'annuaire LBFC et aux Règlements

Généraux FFF.

## **DISPOSITIONS COMMUNES**

Article 31 Règlements Ligue B.F.C.

Le club accédant à un niveau supérieur bénéficiera d'une année dérogatoire. Durant cette année dérogatoire, le club concerné devra impérativement satisfaire aux obligations du niveau immédiatement inférieur.

Dès parution de cette notification, les clubs pourront se mettre en règle en procédant à l'engagement d'équipes en deuxième phase de District, si possible.

Une situation définitive des clubs régionaux sera établie par la Ligue en liaison avec les Districts et publiée au terme des compétitions.